



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-TITE ET CE, POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite se tiendront à la **Salle Armand Marchand, située au 375, rue Adrien-Bélisle à Saint-Tite.**

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. L'objectif de cette modalité est de permettre aux conseillers de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de la Ville, sans compromettre la santé des élu(s)es et des citoyen(ne)s.

Rappelons que les citoyen(ne)s qui souhaitent assister aux séances devront respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire que le port du couvre-visage sera obligatoire lors de tous déplacements à l'intérieur de l'édifice, avec lavage de mains à l'arrivée. De plus, la disposition des chaises dédiées au public et aux élu(e)s sera aménagée afin de s'assurer du respect de la distanciation physique.

Fait, donné et signé à Saint-Tite,
le 11 août 2021

Me Julie Marchand,
Greffière